

MIRABEL

VOUS INFORME

Vol. 8, n° 7

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Mars 2022



Mirabel fait sa part pour remédier à la crise du logement



En adoptant la Déclaration municipale sur l'habitation de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) lors de la séance du conseil municipal du 14 mars dernier, la Ville de Mirabel joint sa voix à celles des autres municipalités de la province qui exigent que le gouvernement s'adresse rapidement et efficacement à la pénurie de logements.

Le conseil municipal est d'avis qu'il est grand temps d'agir à grande échelle pour remédier à cette problématique qui affecte toutes les régions du Québec.



Le besoin en logements devient urgent pour l'ensemble du Québec et bien sûr, Mirabel ne fait pas exception avec une croissance démographique impressionnante, ce qui n'est pas sans conséquences pour notre population. Notre objectif est de trouver des solutions et non de laisser des citoyens sur le trottoir.

— PATRICK CHARBONNEAU
MAIRE DE MIRABEL

Un enjeu à l'échelle de la province

Les grands centres urbains autant que les régions rurales sont aux prises avec un taux d'inoccupation inférieur au point d'équilibre du marché, ce qui mène

à la situation actuelle dans laquelle une grande part des ménages québécois ont de la difficulté à accéder à la propriété, à un logement abordable ou encore à un logement qui répond à leurs besoins.

Les élus de Mirabel affirment qu'une vision à long terme est nécessaire en plus de la mise en œuvre de plusieurs actions stratégiques qui mèneront au développement de milieux de vie de qualité pour les communautés de toutes les régions de la province et qui favoriseront la densification intelligente, les déplacements actifs, le transport en commun et la protection des milieux naturels et agricoles.

Des mesures concrètes

La Déclaration municipale sur l'habitation réclame dix actions concrètes de la part du gouvernement dont le déploiement d'une programmation de 4 500 nouveaux logements sociaux par année pour l'ensemble du Québec et le soutien nécessaire pour permettre aux municipalités de rendre disponibles plus de 13 000 logements abordables par année.

L'UMQ et ses membres affirment également qu'il est essentiel de remettre rapidement en état les logements sociaux en mauvais état et de réviser la Loi sur l'expropriation pour permettre aux municipalités d'acquérir des immeubles dans le cadre de projets de logements sociaux et abordables.

Unis pour l'Ukraine

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) pourra compter sur l'appui de la Ville de Mirabel dans les actions qu'elle entreprend pour venir en aide aux réfugiés ukrainiens. Le conseil municipal a donc entériné une résolution qui fera de la Ville un partenaire du peuple ukrainien. Elle travaillera de pair avec l'organisme à but non lucratif le Coffret, situé au 181, rue Brière à Saint-Jérôme, afin de combler les demandes des nouveaux arrivants.



Par cette résolution, la Ville souhaite démontrer son appui à l'Union des municipalités du Québec concernant l'accueil des réfugiés ukrainiens. Bien que Mirabel ne soit pas l'une des villes désignées par l'UMQ, nous offrirons notre collaboration aux villes sélectionnées et accueillerons assurément les réfugiés si la demande nous est faite.

— PATRICK CHARBONNEAU
MAIRE DE MIRABEL

Un don à la Croix-Rouge canadienne

La Ville de Mirabel, en solidarité avec le peuple ukrainien, versera un don monétaire au Fonds de secours de la Croix-Rouge canadienne pour répondre aux besoins humanitaires occasionnés par les conflits accrus en Ukraine. L'objectif est d'aider la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge à mener des initiatives diversifiées en réponse aux besoins grandissants de l'Ukraine et des pays voisins, notamment auprès des populations déplacées.

« Par ce don, Mirabel souhaite contribuer à l'effort de la Croix-Rouge, afin qu'elle puisse mener des opérations de coopération internationale en plus d'accompagner les personnes et les collectivités éprouvées dans le but de répondre aux besoins émergents en Ukraine », ajoute le maire.

La Ville encourage également toute la communauté mirabelloise - ses acteurs corporatifs, résidentiels, industriels et institutionnels - à faire preuve de générosité envers le peuple ukrainien par le biais d'un organisme comme celui de la Croix-Rouge canadienne.

CAMPS
DE JOUR
DE MIRABEL

À L'INTÉRIEUR

Cahier spécial camps de jour 2022



RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | IMPRESSION Hebdo Litho | PHOTO Image-13, Clair Obscur, Photographie Fortin | DISTRIBUTION Postes Canada
RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | TÉLÉPHONE 450 475-8653
SITE INTERNET www.mirabel.ca | COURRIEL communications@mirabel.ca | DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Québec | TIRAGE 26 550 exemplaires

MIRABEL



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN PRÉSENTIEL

La Ville de Mirabel confirme que la séance du conseil municipal du lundi 11 avril prochain aura lieu en présentiel et se déroulera au 2^e étage de l'aréna du Val-d'Espoir, situé au 17750, rue du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier. La séance débutera à 19 h.

Nous rappelons que la présentation du passeport vaccinal n'est plus nécessaire pour assister aux séances du conseil municipal.

Formulaire à compléter pour le rôle d'évaluation foncière

Dans l'objectif de préparer le prochain rôle d'évaluation foncière qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023, la Ville de Mirabel a fait appel aux services de la firme LBP Évaluateurs agréés. Afin de recueillir des informations sur les transactions immobilières qui ont eu lieu durant l'année 2021, la firme a envoyé une lettre aux résidents ayant acheté une propriété pendant cette période.

Dans la lettre étaient indiquées les procédures à suivre afin de permettre aux propriétaires en question d'accéder à un formulaire en ligne qu'il est très important de compléter pour faciliter la préparation du rôle d'évaluation foncière de la Ville. Ces renseignements resteront confidentiels et serviront uniquement à des fins d'évaluation municipale.

Il est encore temps de compléter ce formulaire et la Ville demande aux citoyens concernés de bien vouloir le faire rapidement. Pour les résidents ayant perdu la lettre et ne pouvant pas retrouver les informations qui y étaient indiquées, ou pour toute autre question, contactez Mme Mélissa Chayer au 514 384-4221, poste 4420, ou par courriel au mchayer@lbpevaluateurs.ca.



Mirabel priorise la sécurité publique

La Ville de Mirabel appuie la MRC de Coaticook dans la demande récente qu'elle a faite auprès de Santé Canada. Celle-ci vise à réduire le nombre de plans de cannabis pouvant être cultivés à des fins médicales et personnelles suite à l'obtention d'un permis.

L'objectif de cette initiative est de contrer la propagation du crime organisé et de ses effets néfastes. La sécurité étant une priorité du conseil municipal, la Ville se joint à la MRC de Coaticook.

L'Internet haute vitesse plus accessible à Mirabel

Vidéotron procède en ce moment au déploiement de son Opération Haute vitesse sur le territoire de Mirabel. Dans le cadre de la phase actuelle de l'opération, plus d'une centaine de bâtiments auront accès à L'Internet haute vitesse dans les prochaines semaines.

Les édifices qui seront bientôt desservis se trouvent sur la montée Rochon, le rang Saint-Étienne, le rang Saint-Joachim, la route Arthur-Sauvé, la rue Berthelot, la rue Chartier, la rue de Chatillonnet, la rue Victor, la montée Villeneuve et la Côte des Bouchard.

Le branchement à L'Internet haute vitesse se poursuivra ensuite sur le reste du territoire mirabellois. L'opération devait être complétée en septembre 2022. Pour toute question sur le projet, les personnes intéressées peuvent communiquer directement avec Vidéotron via leur ligne téléphonique dédiée spécifiquement à ce projet au 1 833 905-2004. Elles peuvent également consulter la page Web <https://videotron.com/internet/haute-vitesse>.



Joyeuses Pâques!

Les bureaux administratifs de la Ville seront fermés les 15 et 18 avril.

Les écocentres des secteurs de Saint-Janvier, de Sainte-Scholastique et de Saint-Augustin seront fermés les 15 et 18 avril.

L'écocentre du secteur de Saint-Canut sera fermé le 18 avril.

Toutes les bibliothèques de la Ville seront fermées les 15 et 18 avril.

Les îlots jeunesse seront fermés les 15 et 18 avril.



Mirabel et la CMM collaborent pour préserver les milieux naturels

La Ville de Mirabel et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) priorisent toutes les deux la conservation de l'environnement. Elles ont donc collaboré étroitement en 2016 lorsqu'est venu le temps de revoir le schéma d'aménagement de Mirabel. L'un des points les plus marquants de la révision du plan avait été l'obtention du droit d'utiliser une petite portion des boisés métropolitains situés sur le territoire de la Ville.

Développement agricole

Puisque Mirabel a sur son territoire une superficie importante de boisés d'intérêt métropolitain, il lui avait été permis d'autoriser l'utilisation d'une superficie totale de 200 hectares pour des projets de développement économique.

Il s'agit d'un outil important de la mise en valeur du territoire agricole de la Ville. Un projet d'agrandissement d'un complexe de serres visant à améliorer l'autonomie alimentaire de la Ville est présentement en préparation et dépend de la capacité de la Ville à exploiter les 200 hectares en question. Avec ce projet et d'autres similaires, Mirabel souhaite consolider sa place dans le domaine de l'agriculture en serre.

Limiter le potentiel agricole

La CMM a cependant récemment rédigé un règlement de contrôle intérimaire (RCI) qui aurait restreint le droit acquis de la Ville à développer ces 200 hectares de son propre territoire agricole, mais après avoir reçu les commentaires de la Ville de Mirabel et des autres MRC désireuses de se faire entendre sur le sujet du RCI, la CMM a reporté sa décision afin de pouvoir prendre en considération les recommandations de toutes les parties concernées.

Le temps additionnel permettra à la CMM de travailler de pair avec les MRC pour que les particularités de tous les territoires soient reflétées dans la version finale du RCI. Il sera ainsi plus facile pour la CMM de profiter des connaissances des Villes afin d'harmoniser le processus de développement du nouveau règlement qui sera donc mieux adapté aux réalités des régions agricoles des municipalités et qui permettra de mieux protéger les milieux naturels sensibles.

Mirabel fait sa part

L'objectif que cherche à atteindre la CMM en instaurant le RCI est celui qu'elle s'était donné en 2012, soit de protéger 17 % du territoire du Grand Montréal incluant notamment les bois métropolitains, les corridors forestiers et les milieux humides. Selon le plus récent bilan, c'est environ 10 % du territoire qui est pour l'instant protégé. Une grande majorité de ce 10 % se trouve sur le territoire de Mirabel. La Ville est bien sûr désireuse de s'impliquer pour conserver l'environnement et, tel qu'indiqué par les données, elle fait déjà sa part.

Mirabel est grandement engagée dans la protection de l'environnement et dans la lutte aux changements climatiques. Elle est heureuse de contribuer au sein de la CMM, mais elle s'assurera également de faire valoir ses intérêts avant l'adoption finale du RCI. Lorsqu'une décision aura été prise sur le règlement et sur l'autorisation préalablement accordée d'utiliser 200 hectares pour des projets de développement économique, la Ville en informera ses résidents.

Erratum concernant la pièce *Vents contraires*

Une erreur s'est glissée dans le *Mirabel vous informe* du 16 mars dernier. Dans l'article sur la pièce de théâtre *Vents contraires*, il était indiqué qu'elle avait été créée à l'occasion du 50^e anniversaire de la Ville de Mirabel. Ce n'est pas le cas. Cette pièce porte sur l'expropriation de terres à Mirabel en 1969 pour la construction de l'aéroport.

Les représentations auront lieu à la salle Antony-Lessard de la Maison de la Culture à Saint-Jérôme les 30 avril et 1^{er} mai prochains.

Les personnes intéressées peuvent se procurer des billets en joignant Marcel Denis, président du Syndicat local de l'UPA Sainte-Scholastique-Mirabel, par téléphone au 450 258-3058 ou en écrivant à stescholastiquemirabel@upa.qc.ca. La représentation du 30 avril affiche complet et les seuls billets disponibles sont pour la représentation du 1^{er} mai.



Aide pour les impôts

Dans le cadre du programme d'aide en matière d'impôt de l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec, le Centre d'action bénévole Saint-Jérôme offre aux personnes rencontrant les critères d'admissibilité de l'aide pour compléter leurs déclarations de revenus fédérale et provinciale. Le service est disponible jusqu'au 30 avril 2022.

Pour plus d'information, les personnes intéressées peuvent contacter la Corporation de développement communautaire de Mirabel en appelant au 450 432-3200, poste 221, ou en écrivant à info@cbsj.qc.ca.



Mirabel a le bien-être de ses aînés à cœur

La Ville a officiellement adhéré au Réseau de la Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ) qui est le plus grand organisme d'aînés au Canada. Il rassemble et représente les personnes de 50 ans et plus dans le but d'améliorer et de conserver leur qualité de vie.

Le conseil municipal a à cœur de défendre les droits collectifs des aînés de Mirabel et de valoriser leur apport dans la société. Pour ce faire, il cherche à les soutenir avec des programmes, des services et des activités dans les domaines de la culture, du sport, des loisirs et du plein air.

L'adhésion au Réseau FADOQ est une décision qui s'inscrit très bien dans les priorités du conseil. Comptant plus de 550 000 membres, l'organisme sera un allié indispensable pour la Ville dans sa mission de protéger le bien-être de ses aînés.

Sondage pour l'aménagement du parc Pager

À l'occasion de l'exercice budgétaire 2022, le projet d'aménagement d'une piste de BMX de style « pumptrack » au parc Pager dans le secteur de Saint-Hermas a été retenu par le conseil municipal et la Ville de Mirabel procédera prochainement à sa réalisation.

La Ville souhaite consulter tous les usagers du parc Pager afin de connaître la pertinence de relocaliser et de réfectionner le terrain de tennis existant pour éventuellement ajouter ces coûts à l'exercice budgétaire de 2023.

Plusieurs propositions d'aménagement ont été faites pour assurer une harmonisation des plateaux et pour maximiser la sécurité des lieux.

En fonction des préférences des citoyens, la Ville de Mirabel pourrait procéder à son démantèlement complet pour assurer la maximisation de l'espace en jumelant le parc de planche à roulettes et la piste de style « pumptrack » à l'emplacement du terrain de tennis.

Pour compléter le sondage et pour faire entendre votre voix, nous vous invitons à consulter la page Web mirabel.ca/parc-pager avant le 14 avril 2022.

Pour toute question relative à ce sondage, n'hésitez pas à communiquer avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Mirabel par courriel à loisirs@mirabel.ca ou au 450 475-8656.



Balayage des rues

En cette période de balayage des rues, nous invitons les citoyens à porter une attention particulière au moment où leur secteur sera nettoyé et d'essayer, autant que possible, de ne pas se stationner dans la rue pendant cette période. Cela facilitera assurément le travail de nettoyage des rues. Pour connaître l'horaire prévu par secteur, rendez-vous au mirabel.ca.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de balayer ou de souffler des roches, du gazon et des débris dans la rue. Ces derniers doivent être jetés dans le bac noir (le bac brun pour le gazon), sans toutefois dépasser la limite de poids de 70 kilogrammes (154 livres).



D'avril à octobre, la Ville effectuera un rinçage du réseau d'aqueduc, qui fait partie de son entretien régulier. Cette opération pourrait brouiller l'eau de votre robinet, mais elle demeure sans danger. Dans l'éventualité où vous constateriez une différence dans la clarté de l'eau, vous pouvez la laisser couler quelques secondes. Elle retrouvera sa limpidité habituelle.

Voici le calendrier de l'opération de rinçage par secteur :

SECTEURS DE RINÇAGE	DATES
Saint-Janvier	4 avril au 10 juin
Sainte-Scholastique	4 au 8 avril
Saint-Canut	11 avril au 13 mai
Mirabel-en-Haut	16 au 27 mai
Domaine-Vert Nord	13 juin au 22 juillet
Saint-Antoine	Vers la fin du mois d'août (en coordination avec Saint-Jérôme)
AUTOMNE	
Saint-Augustin	22 août au 23 septembre
Domaine-Vert Sud	26 septembre au 7 octobre
Saint-Benoît	26 septembre au 7 octobre

Les dates indiquées peuvent varier en cas de bris mécanique sur le réseau.



Règlement d'arrosage

Le règlement d'arrosage estival de la Ville de Mirabel entrera en vigueur le 15 avril prochain et s'appliquera jusqu'au 15 octobre 2022.

Tout au long de l'été, des patrouilles de surveillance ont pour mission de silloner les rues afin de faire respecter le règlement d'arrosage en émettant des constats d'infraction aux contrevenants, sans préavis. Les tournées peuvent avoir lieu à toute heure de la journée. Les règlements relatifs à l'arrosage sont disponibles à la page Web mirabel.ca/eau.

Interdiction d'arrosage

La Ville peut en tout temps imposer une interdiction d'arrosage pour prévenir une pénurie d'eau potable. Surveillez les avis municipaux qui paraissent dans le bulletin municipal, sur le site Web de la Ville et sur les panneaux situés à l'entrée de chaque secteur.

M AVIS

Le système d'alertes automatisé M AVIS est un excellent outil pour être au fait des interdictions d'arrosage. Il suffit de vous inscrire sur le site de la Ville et de choisir le mode de communication que vous désirez, texto ou courriel. Vous serez donc informé en tout temps des interdictions d'arrosage et cela vous évitera des amendes.

Nettoyage des entrées et des véhicules

Il est interdit de laisser ruisseler l'eau en nettoyant le trottoir ou son véhicule. Assurez-vous d'avoir un pistolet à fermeture automatique lors du lavage de votre véhicule.

Remplissage des piscines

Le remplissage des piscines est permis entre minuit et 16 h uniquement.

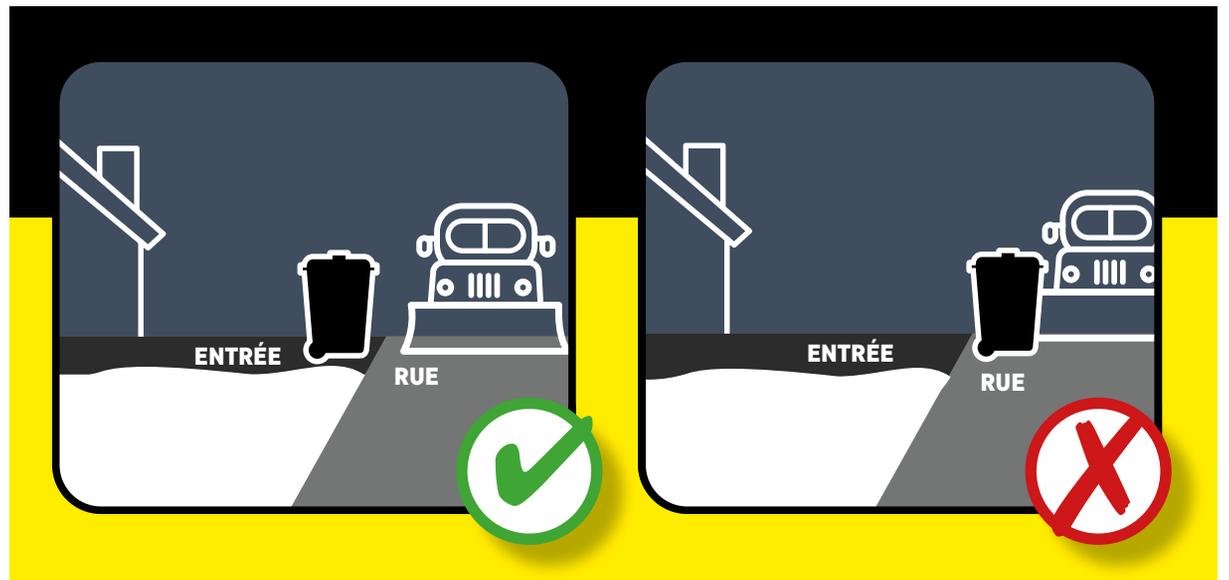
Pelouse jaune

Évitez d'arroser la pelouse jaune; elle est en état de dormance et verdira lors de la prochaine pluie.

Nouvelle pelouse

Dans le cas d'une nouvelle pelouse, un permis d'arrosage est obligatoire pour arroser pendant 15 jours consécutifs, durant les heures autorisées. Il y a une limite d'un seul permis par résidence, par année. Pendant une période d'interdiction d'arrosage, l'émission de nouveaux permis d'arrosage est interrompue. Si vous aviez prévu une plantation de végétaux, de l'ensemencement ou la pose de tourbe, pensez à reporter le projet jusqu'au moment de la levée de l'interdiction d'arrosage.

Pour plus de renseignements sur la réglementation de l'arrosage et sur les permis d'arrosage, vous pouvez contacter le Service de l'environnement et du développement durable au 450 475-2006, ou à l'adresse courriel infoenvironnement@mirabel.ca.



Emplacement des bacs roulants

Le Service de l'environnement et du développement durable demande aux résidents de porter une attention particulière à l'emplacement de leurs bacs roulants. Ils doivent être placés dans l'entrée charretière et non sur le trottoir ou dans la rue. Ils doivent également être positionnés face à la rue.

Les bacs ne peuvent pas être laissés en bordure de rue ou dans l'entrée à la suite d'une collecte. Ils doivent être rangés en marge latérale (côté) du terrain ou du bâtiment ou dans la cour arrière, afin d'être dissimulés de la voie publique, et ce, peu importe le type d'habitation (excepté pour les maisons unifamiliales contiguës qui ne possèdent pas nécessairement une cour latérale).

Collectes hebdomadaires des matières organiques

La collecte des matières organiques s'effectuera maintenant chaque semaine, et ce, pour la période estivale. Cet horaire sera en vigueur du **1^{er} avril au 30 novembre 2022 inclusivement**. La Ville rappelle aux citoyens de prendre l'habitude de sortir leur bac entre 20 h le soir précédant la collecte et 7 h le jour de la collecte.

Si le bac a été oublié lors de la collecte, veuillez communiquer le Service de l'environnement et du développement durable au 450 475-2006, dans les 24 heures suivant la fin de la collecte.

Rappels

- Les sacs en plastiques compostables ou biodégradables ne sont pas acceptés dans le bac brun. Seulement le sac de papier est accepté.
- Les surplus de résidus verts peuvent être mis dans le bac brun, dans de grands sacs de papier ou autres contenants réutilisables. Ils doivent être identifiés avec la lettre « V » signifiant « résidus verts » et ils doivent être placés à côté du bac brun lors de la journée de collecte.
- La terre peut être mise dans le bac brun, mais en petite quantité afin qu'il ne soit pas trop lourd pour être ramassé.



Toutes les matières organiques mises dans le bac brun aident à réduire la quantité de déchets envoyée au site d'enfouissement et améliorent la qualité de l'environnement tout en produisant de l'engrais.





STIMULER L'ÉCONOMIE DE LA RÉGION

Lors de la séance du conseil municipal du 14 mars dernier, la Ville de Mirabel a officiellement appuyé la MRC de La Rivière-du-Nord pour le projet de mise en place d'une zone d'innovation.

Avec cette initiative, l'ambition de la MRC de La Rivière-du-Nord est de pouvoir concentrer au sein de la région les entreprises, les organismes et les centres de recherche nécessaires afin de développer des technologies de véhicules électriques autonomes pour le transport de personnes et de marchandises.



Pour Mirabel, cet appui est des plus significatifs car la réalisation de ce projet permettrait de développer une main-d'œuvre ayant des compétences transversales pouvant être utiles tant au niveau de la conception de véhicules électriques que dans le domaine de l'aéronautique.



— **PATRICK CHARBONNEAU**
MAIRE DE MIRABEL

Des effets concrets pour les entreprises et les Mirabellois

Les zones d'innovation au Québec encouragent la collaboration entre les divers acteurs des industries afin de favoriser la croissance propre et durable, d'attirer les investissements privés et étrangers et d'améliorer la performance socioéconomique des territoires.

La création de cette zone d'innovation – Innovation Transport Laurentides viendra donc stimuler l'économie de la région en augmentant la productivité des entreprises et en attirant de la main-d'œuvre talentueuse.

Mirabel en position quasi unique

En juin 2021, la Ville de Mirabel, en collaboration avec la Ville de Longueuil et l'arrondissement de Saint-Laurent à Montréal, avait entamé les démarches pour créer la zone d'innovation en Aéronautique du Québec (ZIAQ). Les trois municipalités attendent toujours les résultats de l'analyse de celle-ci et l'accréditation requise par le gouvernement du Québec.

Advenant la formation de la ZIAQ et de la zone d'innovation - Innovation Transport Laurentides, Mirabel aurait sa place au cœur de deux zones d'innovation et cela permettrait à la municipalité d'avoir une position stratégique quasi unique à l'échelle de la province.

« Nous souhaitons ardemment la création de ces deux zones d'innovation qui seraient un puissant moteur pour l'économie de la région, qui est en pleine effervescence et qui bénéficie d'un vaste bassin de travailleurs souhaitant vivre et travailler dans leur ville », ajoute M. Charbonneau.

La proximité des deux zones et la nature complémentaire des industries permettront des interactions entre les entreprises des deux communautés respectives.

MIRABEL ÉCONOMIQUE

On **M** soutenir nos entreprises!



CONSEILS ET FORMATIONS



MENTORAT



PROMOTION



IMPLANTATION D'ENTREPRISES



SOUTIEN AUX ENTREPRISES LOCALES



AIDE AU FINANCEMENT



DÉMARRAGE D'ENTREPRISES

mirabel.ca

450 475-2110

info@mirabeleconomique.ca



DISTRIBUTION AUX PME DE TESTS RAPIDES COVID-19

*Exclusif aux entreprises de moins de 200 employés

ccimirabel.com

EN 3 ÉTAPES RAPIDES

- 1 REMPLISSEZ LE FORMULAIRE DE COMMANDE
- 2 PRENEZ RENDEZ-VOUS POUR LA CUEILLETTE À LA CCIMIRABEL
- 3 PASSEZ CHERCHER VOTRE COMMANDE



FCCQ La force du réseau



www.ecouteagricole.com
438 354-2476



Magalie Noiseux-Laurin,
directrice générale



Julie Bourbonnière, travailleuse de
rang, avec Magalie Noiseux-Laurin



À l'écoute de ceux qui parlent peu

LES RENCONTRES ENTRE LES AGRICULTEURS ET LES TRAVAILLEURS DE RANG NE SE FONT PAS DANS UN BUREAU OU DANS UNE SALLE DE CONFÉRENCE. ELLES SE FONT DANS DES CHAISES EN BOIS SUR LE BALCON D'UNE RÉSIDENCE ALORS QUE LE SILENCE S'INSTALLE SUR LES CHAMPS ET QUE LES DERNIERS RAYONS DU CRÉPUSCULE NE SONT QU'UNE FAIBLE LUEUR AU-DESSUS DES VASTES ÉTENDUES VERTES DE PLANTS DE MAÏS. ELLES SE FONT DANS UN TRACTEUR AU MILIEU D'UN CHAMP DE SOYA DANS LA SÉCHERESSE D'AOÛT ALORS QUE LE BRUIT ET LES VIBRATIONS DU MOTEUR RENDENT LA CONVERSATION DIFFICILE.

Pour les travailleurs de rang d'Écoute agricole, il n'y a pas de mauvais endroit pour rencontrer les agriculteurs. Tant qu'il est possible de discuter, il est possible de les aider. Leur rôle est d'être à leur écoute pour les soutenir face à l'anxiété et à la dépression qui tendent à s'acharner sur les travailleurs des terres.

Briser l'isolement

Écoute agricole est un organisme né en 2015 et qui travaille pour alléger le fardeau de détresse psychologique sur les agriculteurs. Il œuvre dans les Laurentides et en Outaouais. La Ville de Mirabel soutient l'organisme depuis ses débuts puisqu'il ne reçoit pas de financement de la part du gouvernement.

Bernard Laurin, le fondateur et lui-même un producteur laitier, connaissait très bien l'isolement sur une ferme. Conscient de la grande difficulté d'entretenir des relations humaines pour les gens dans sa profession, il tenta de remédier à cet enjeu en créant un organisme qui serait adapté aux contraintes de la réalité des agriculteurs et auquel ils pourraient tous se référer dans leurs moments plus difficiles.

« Nos travailleurs de rang sont des intervenants psychosociaux qui ont des habiletés interpersonnelles extrêmement développées »,

affirme la directrice générale, Magalie Noiseux-Laurin. Les services de l'organisme sont disponibles en tout temps.

Contre le sentiment d'impuissance

Puisque l'agriculture est une profession à la merci de la sécheresse, du gel, d'ententes économiques défavorables, de réglementations environnementales restrictives et du prix du grain, plusieurs circonstances incontrôlables pèsent sur ceux et celles qui l'exercent, ce qui mène à des sentiments d'impuissance et de détresse.

Il n'y a pas de solution miracle pour dissiper ces pensées négatives. C'est un processus qui pourrait s'avérer long et ardu dans lequel s'embarquent les travailleurs de rang chaque fois qu'ils rencontrent un agriculteur pour la première fois.

Julie Bourbonnière, qui est travailleuse de rang pour Écoute agricole dans les Laurentides, a déjà procédé à une intervention auprès d'un agriculteur dans une moissonneuse-batteuse. « Puisque les agriculteurs manquent toujours de temps et que leurs horaires sont imprévisibles, je dois constamment m'adapter à leur réalité. Je dois me montrer aussi résiliente et passionnée par mon travail qu'eux », explique-t-elle.

Cette résilience nécessaire dans l'exercice des fonctions agricoles, mentionne Mme Bourbonnière, peut cependant s'avérer un désavantage dans les

questions d'anxiété, de détresse psychologique et d'épuisement. Les agriculteurs, par la nature de leur travail, sont des personnes extrêmement débrouillardes et qui ont l'habitude de régler leurs problèmes elles-mêmes; il n'est pas dans leurs habitudes de demander de l'aide.

« Avec tout le travail qui a été fait dans les dernières années pour démystifier les troubles de santé mentale dans la société, nous voyons beaucoup de progrès et nous remarquons aussi que les agriculteurs ont moins de difficulté à demander de l'aide », confie Mme Bourbonnière.

L'organisme a fait plus de 600 interventions pendant la période allant de l'été 2020 à l'été 2021. De ce nombre, environ la moitié des demandes a été faite par les agriculteurs eux-mêmes. L'autre moitié a été faite par des tiers, soit des amis ou des membres de leur famille, qui contactent Écoute agricole afin de les référer à des agriculteurs qui ont besoin d'aide, mais ne savent pas comment en demander.

Le travail de rang est ardu, mais nécessaire. C'est une tâche difficile, mais qui vient grandement en aide aux agriculteurs qui ne prennent jamais de repos; eux qui s'isolent à l'année longue pour produire la nourriture que tous mettent sur leur table.



Depuis juillet 2020, la Ville de Mirabel est fière d'avoir mis sur pied une politique de reconnaissance et de soutien aux organismes partenaires. Tout organisme communautaire, culturel ou sportif répondant aux critères de reconnaissance peut faire parvenir une demande de reconnaissance à la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire en utilisant le formulaire disponible dans la section « Organismes » du site Web de la Ville. Ensuite, faites parvenir votre formulaire complété à loisirs@mirabel.ca.



De gauche à droite :
Tiffany Coones, Xavier Dion-Lacasse et Maxine Lachapelle

Trois jeunes Mirabellois sur la glace en Autriche

Après avoir remporté les Championnats canadiens de patinage synchronisé à Calgary le mois dernier, Tiffany Coones, Xavier Dion-Lacasse et Maxine Lachapelle se sont envolés pour Innsbruck en Autriche pour compétitionner aux championnats du monde.

Leur équipe s'est mesurée aux meilleures formations au monde et s'est classée cinquième. Il s'agissait de leur première expérience à ce niveau. « Nous ne ressentions pas vraiment de pression. Après deux ans d'entraînement par Zoom pendant lesquels nous avons surmonté énormément de défis, nous sommes heureux de notre résultat », mentionne Tiffany Coones.

La jeune Mirabelloise ajoute que tous les membres de son équipe ressentent une grande fierté après avoir investi tant d'effort dans l'atteinte de leur objectif de patiner aux championnats du monde. Chose certaine, les quelques minutes de leur performance, pendant lesquelles les yeux du monde du patinage synchronisé étaient rivés sur eux, ont sûrement valu les mois de pratique et de travail acharné.



L'équipe de nos trois jeunes Mirabellois ayant représenté le Canada aux Championnats du monde de patinage synchronisé en Autriche.

*Hommage à Joe Dassin à l'église de
— Saint-Benoît, Mirabel —*



Samedi 30 avril 2022 à 20h
Billets: 450 258-2268



Une fin de saison éclatante pour les Éclipses de Mirabel

Les quatre équipes de patinage synchronisé du CPA Unibel, Les Éclipses terminent leur saison dans la gloire, en remportant respectivement les titres de championnes et vice-championnes dans les catégories Pré-novice et Juvénile, lors des championnats régionaux de patinage synchronisé qui avaient lieu à Laval, du 18 au 20 mars derniers.

Les deux autres équipes n'ont pas été en reste, obtenant des résultats dignes de mention avec une quatrième position pour les patineuses pré-juvénile et un certificat argent pour les débutants.

Notons que les Éclipses feront sous peu leurs portes ouvertes afin d'accueillir de nouveaux patineurs. De plus amples renseignements seront disponibles sous peu sur la page Facebook des Éclipses de Mirabel.



DEUX TYPES DE CAMPS DE JOUR | INSCRIPTION À LA SEMAINE

RÉCRÉ-O-CAMPS PARC RÉGIONAL
DU BOIS-DE-BELLE-RIVIÈRE

DU 27 JUIN AU 19 AOÛT 2022

CAMPS DE JOUR

DE MIRABEL

(CAMPS FERMÉS LE 1^{ER} JUILLET)



INSCRIPTION
EN LIGNE
SEULEMENT
DÈS LE 25 AVRIL!

LA VILLE DE MIRABEL MET EN PLACE LES MESURES NÉCESSAIRES POUR RESPECTER TOUTES LES RÈGLES DE LA SANTÉ PUBLIQUE EN VIGUEUR.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Afin de respecter les mesures sanitaires et d'éviter les éclosions, nous vous demandons d'inscrire votre enfant selon le secteur de votre résidence. Dans le cas d'une garde partagée, nous vous suggérons de déterminer un secteur central et d'y inscrire votre enfant pour toute la durée de la participation aux camps.

Site Web : mirabel.ca/campsdejour

Courriel : camp@mirabel.ca

Téléphone : 450 475-8656

IMPORTANT AVANT LE 25 AVRIL

Afin d'éviter le temps d'attente lors de la période d'inscription, assurez-vous d'avoir votre code d'utilisateur et mot de passe avant le début des inscriptions. Il est important que les renseignements de votre dossier « famille » soient à jour. Vous n'avez pas de dossier « famille » ? Appelez-nous dès maintenant au 450 475-8656.

DEUX TYPES DE CAMPS DE JOUR

INSCRIPTION À LA SEMAINE

RÉCRÉ-O-CAMPS

Ce programme est offert aux enfants de 5 à 13 ans (les enfants ayant complété une maternelle 4 ans pourront être admis dans ce programme avec preuve à l'appui).

Les activités offertes auront lieu dans les centres culturels et les écoles à proximité des lieux de résidences. Les jeunes vivront une expérience de camp à travers différentes thématiques chaque semaine. Nos animateurs qualifiés animeront des activités artistiques, sportives, scientifiques et ludiques.

Tarif et horaire des RÉCRÉ-O-CAMPS

Coût : 75 \$ / semaine / enfant

La politique familiale de tarification s'applique. Des rabais de 40 % (2^e enfant), 60 % (3^e enfant) et 100 % (4^e enfant) seront appliqués sur les coûts d'inscription des enfants.

Horaire :
De 9 h à 16 h

Service de garde

Coût : 50 \$ / semaine / enfant

La politique familiale de tarification est non applicable.

Horaire :
De 6 h 30 à 9 h
De 16 h à 18 h



RÉCRÉ-O-CAMPS

	SECTEURS DE SAINT-AUGUSTIN ET DE SAINTE-SCHOLASTIQUE		SECTEUR DE SAINT-JANVIER		SECTEURS DE SAINT-CANUT ET DE MIRABEL-EN-HAUT	SECTEURS DU DOMAINE-VERT NORD ET DU DOMAINE-VERT SUD
	Centre culturel du complexe Jean-Laurin	École des Blés-Dorés	École à l'Unisson	École de la Croisée-des-Champs	Centre culturel Patrick-Lepage	Centre culturel du Domaine-Vert Nord
PLACES DISPONIBLES	80 places	60 places	60 places	60 places	120 places	120 places
SEMAINE 1 27 juin au 1 ^{er} juillet Fermé le 1 ^{er} juillet	Le bal masqué olé olé!					
SEMAINE 2 4 au 8 juillet	Un monde de découverte					
SEMAINE 3 11 au 15 juillet	Bienvenue dans l'univers de la musique!					
SEMAINE 4 18 au 22 juillet	Voyage à travers le temps					
SEMAINE 5 25 au 29 juillet	Aquamania					
SEMAINE 6 1 ^{er} au 5 août	Les bougeottes					
SEMAINE 7 8 au 12 août	Un monde artistique					
SEMAINE 8 15 au 19 août	L'univers des jeux vidéo					

La description des thématiques est disponible sur le site Web de la Ville à mirabel.ca/campsdejour.

PARC RÉGIONAL DU BOIS-DE-BELLE-RIVIÈRE

Ce programme est offert aux enfants de 5 à 13 ans. Par mesure de sécurité, il n'est pas possible d'accueillir les enfants de maternelle 4 ans au camp du Bois-de-Belle-Rivière.

Les activités offertes se déroulent sur le site du parc du Bois-de-Belle-Rivière. Les enfants sont voyagés en autobus de leur secteur de résidence jusqu'au parc. Dans cette formule, une thématique est proposée chaque semaine et les enfants expérimenteront diverses activités en pleine nature telles que des activités de plein air, sportives, culturelles et aquatiques.

Horaire

Journée d'animation:
de 8 h 30 à 16 h
(inclus le temps de transport)

Service de garde:
De 6 h 30 à 8 h 30
De 16 h à 18 h

Tarif

Coût : 85 \$ / semaine / enfant

La politique familiale de tarification s'applique. Des rabais de 40 % (2^e enfant), 60 % (3^e enfant) et 100 % (4^e enfant) seront appliqués sur les coûts d'inscription des enfants.

Service de garde

Coût : 50 \$ / semaine / enfant

La politique familiale de tarification est non applicable.

LES THÉMATIQUES

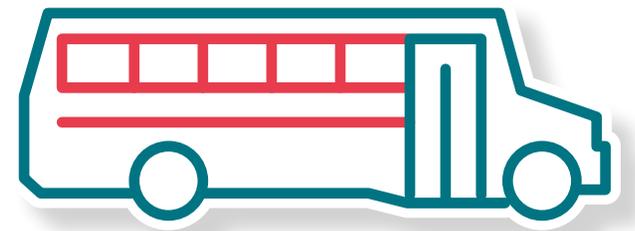
800 PLACES AU TOTAL PAR SEMAINE

SEMAINE 1 27 juin au 1 ^{er} juillet Fermé le 1 ^{er} juillet	À l'abordage !
SEMAINE 2 4 au 8 juillet	Cirque et magie
SEMAINE 3 11 au 15 juillet	Bouge de là !
SEMAINE 4 18 au 22 juillet	H2Eau
SEMAINE 5 25 au 29 juillet	Un monde virtuel
SEMAINE 6 1 ^{er} au 5 août	En route vers la galaxie d'Endor
SEMAINE 7 8 au 12 août	Au royaume enchanté de la table ronde
SEMAINE 8 15 au 19 août	Les accros de la nature

La description des thématiques est disponible sur le site Web de la Ville à mirabel.ca/campsdejour.

LIEUX DES POINTS DE CHUTE POUR LE TRANSPORT EN AUTOBUS

LES DÉPARTS DANS LES SECTEURS SONT PRÉVUS POUR 8 H 30



SECTEUR DE SAINT-AUGUSTIN	SECTEUR DE SAINTE-SCHOLASTIQUE	SECTEUR DE SAINT-JANVIER	SECTEUR DE SAINT-CANUT	SECTEUR DE MIRABEL-EN-HAUT
<p>SERVICE DE GARDE: Centre culturel du complexe Jean-Laurin 8475, rue Saint-Jacques</p> <p>POINT DE CHUTE: Stationnement du complexe Jean-Laurin 8475, rue Saint-Jacques</p>	<p>SERVICE DE GARDE: Édifice Landry 9945, rue de Belle-Rivière</p> <p>POINT DE CHUTE: Stationnement de l'édifice Landry 9945, rue de Belle-Rivière</p>	<p>SERVICE DE GARDE: École secondaire Mirabel 17777, rue du Val-d'Espoir</p> <p>POINT DE CHUTE: Stationnement de l'école secondaire Mirabel 17777, rue du Val-d'Espoir</p>	<p>SERVICE DE GARDE: École Sainte-Anne 9984, boulevard de Saint-Canut</p> <p>POINT DE CHUTE: Stationnement de l'école Sainte-Anne 9984, boulevard de Saint-Canut</p>	<p>SERVICE DE GARDE: École Mer-et-Monde 16905, rue de l'Ambre</p> <p>POINT DE CHUTE: Stationnement de l'école Mer-et-Monde 16905, rue de l'Ambre</p>
SECTEUR DU DOMAINE-VERT NORD	SECTEUR DU DOMAINE-VERT SUD	SECTEUR DE SAINT-BENOÎT	SECTEUR DE SAINT-HERMAS	
<p>SERVICE DE GARDE: Centre culturel du Domaine-Vert Nord 17530, rue Jacques-Cartier</p> <p>POINT DE CHUTE: Stationnement centre culturel du Domaine-Vert Nord 17530, rue Jacques-Cartier</p>	<p>SERVICE DE GARDE: Centre culturel du Domaine-Vert Nord 17530, rue Jacques-Cartier</p> <p>POINT DE CHUTE: Stationnement du parc des Champions 17 475, rue du Grand-Prix</p>	<p>SERVICE DE GARDE: Centre culturel Saint-Benoît 8175, rue Dumouchel</p> <p>POINT DE CHUTE: Stationnement du centre culturel Saint-Benoît 8175, rue Dumouchel</p>	<p>SERVICE DE GARDE: Centre culturel Honorius-Lafond 4305, rue Lalande</p> <p>POINT DE CHUTE: Stationnement du centre culturel Honorius-Lafond 4305, rue Lalande</p>	



La Ville de Mirabel se réserve le droit de fermer un service de garde et/ou point de chute s'il y a peu d'inscriptions. Le cas échéant, les parents seront informés.



27 JUIN AU 19 AOÛT

Programme d'aspirants-moniteurs

Ce programme s'adresse aux ados de 13 à 15 ans (première année du secondaire complétée ou avoir 13 ans le 30 septembre 2022). À la fois enrichissant et amusant, ce programme permettra d'initier les jeunes au domaine de l'animation. Les aspirants-moniteurs pourront développer leurs compétences afin de devenir, un jour, l'animateur d'un groupe du camp de jour.

Au cours de l'été, les aspirants-moniteurs vont faire de petits stages en animant des groupes d'enfants provenant de nos deux types de camps de jour. Les jeunes ne sont pas obligés d'être présents toutes les semaines.

Coût : 225 \$ pour tout l'été (inclus deux chandails)

POLITIQUES

Il est fortement recommandé de prendre connaissance des politiques avant de procéder à l'inscription de votre enfant à l'un des deux types de camps de jour.

L'ensemble des politiques en lien avec les camps de jour telles que la politique de remboursement et modification à une inscription, la politique de demande spéciale ou changement de groupe, la politique de frais de retard, la politique comportementale sont disponibles sur le site Web de la Ville à mirabel.ca/campsdejour.

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR

Ce programme s'adresse aux enfants de 5 à 13 ans vivant avec une situation de handicap physique et/ou mental. Il donne accès à un accompagnateur en loisir dans le but de faciliter la participation et l'intégration des enfants aux activités régulières des camps de jour. Prendre note que le service offert n'est pas une ressource spécialisée. Pour plus de détails sur les types de handicaps qui sont acceptés, consultez notre politique d'accessibilité ainsi que notre guide de référence sur notre site Web à mirabel.ca/campsdejour.

Si vous croyez avoir besoin de ce service, lors de la période d'inscription, nous vous invitons à inscrire votre enfant dans le programme d'accompagnement en sélectionnant, le camp (Bois-de-Belle-Rivière et/ou Récré-o-camps) et les semaines désirées. Vous devrez acquitter les frais d'inscription selon les mêmes modalités que la clientèle régulière des camps de jour.

Après la période d'inscription, nous vous enverrons un formulaire d'évaluation des besoins de l'enfant qui devra être obligatoirement rempli et retourné pour fin d'analyse. L'administration peut (selon les besoins de l'enfant et les ressources disponibles) rediriger l'enfant vers un autre camp. Dans ce cas, les parents seront avertis dans les plus brefs délais.

INSCRIPTIONS

Prendre note que tous les programmes de camps de jour s'adressent uniquement aux résidents de la Ville de Mirabel.

Les inscriptions se feront en ligne seulement du 25 avril, 9 h, au 5 mai, 16 h. **Après le 5 mai, aucune inscription ne sera acceptée.**

MODE DE PAIEMENT :

- Carte de crédit seulement (Visa ou MasterCard).

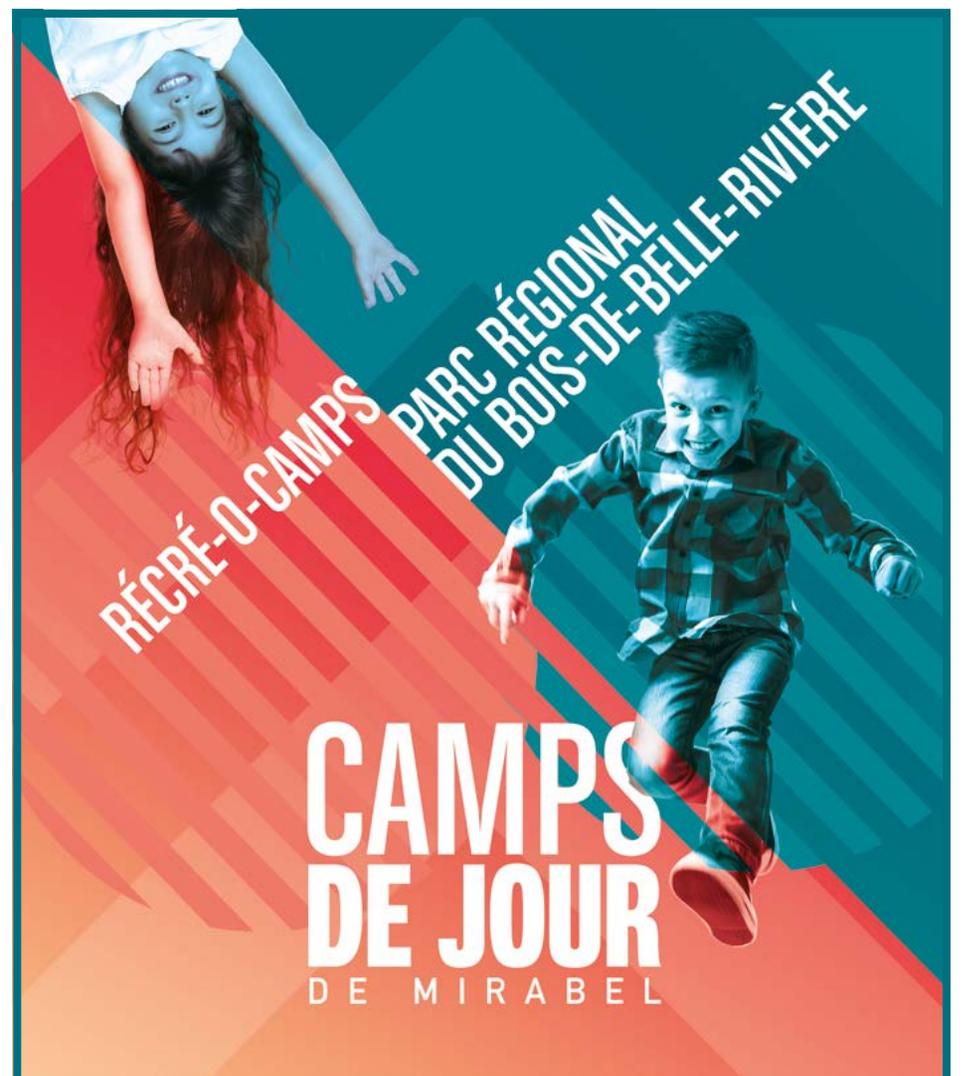
MODALITÉS DE PAIEMENTS POSSIBLES :

- **Un versement :** la totalité du coût de l'inscription sera prélevée au moment de l'inscription;
- **Deux versements :** le premier 50 % du coût de l'inscription sera prélevé automatiquement au moment de l'inscription et le second 50 % du coût de l'inscription sera prélevé automatiquement sur la carte, un mois après la date du premier paiement.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

La Ville de Mirabel accorde un remboursement et/ou accepte la modification à une inscription aux parents présentant une preuve jugée pertinente démontrant que la situation est hors de son contrôle telle que : rapport médical, perte d'emploi, ordre de la cour attestation de l'employeur certifiant une modification de la période de vacances et déménagement. Le cas échéant, des frais de gestion de 15 % seront retenus pour les semaines de camp annulées et/ou modifiées, sauf s'il s'agit d'une annulation de la Ville.

Sur présentation d'un rapport médical attestant l'incapacité de l'enfant à fréquenter le camp de jour, un remboursement sera effectué moyennant des frais de gestion de 5 \$ uniquement.



GUIDE DU PARENT

Le guide du parent fournit plus d'informations détaillées sur l'ensemble du fonctionnement des camps de jour. Celui-ci sera envoyé aux parents par courriel et sera aussi disponible sur le site Web de la Ville dès la mi-juin à camps/mirabel.ca.

On **M** y travailler!



Mirabel recrute !

Un processus de recrutement à grande échelle est en cours à la Ville de Mirabel. L'arrivée du printemps et des températures chaudes coïncide avec la disponibilité d'une multitude de postes dans plusieurs Services de la Ville. Tous pourront trouver l'emploi qui leur conviendra !

Les offres d'emploi sont toujours affichées sur la page Web mirabel.ca/ville/administration/emplois.

On **M** reconnaître nos employés!

15 ans de service

Suzanne Huot

commis à la perception et à l'évaluation
Service de trésorerie

10 ans de service

Sarah Germain

Directrice
Service de la bibliothèque

Merci!

**REQUÊTES
EN LIGNE**

Un problème à signaler ?

VOILÀ!

DISPONIBLE SUR
Google Play

Disponible sur
App Store

PRÉPOSÉS AUX PARCS

Service : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
Domaine d'emploi : Loisirs, culture et vie communautaire
Statut : Autre
Nombre de poste : 6
Numéro de concours : J0322-1186
Date d'affichage : Le 22 mars 2022
Date de fin d'affichage : 6 avril 2022

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services de plusieurs personnes dynamiques pour combler les postes de préposés aux parcs au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Nous désirons également constituer une banque de candidatures.

Certains préposés aux parcs seront affectés uniquement dans un parc (avril à novembre) et d'autres effectueront des circuits en véhicule (juin à septembre).

Relevant de la coordonnatrice - plateaux sportifs extérieurs et soutien aux événements, le titulaire:

- effectue la surveillance des parcs;
- prépare les terrains sportifs selon les demandes (buts, lignes, lumières...);
- s'occupe de l'entretien du parc et s'il y a lieu, du chalet;
- fait l'entretien ménager de plusieurs chalets de parc;
- répond aux questions des citoyens;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- quelques années d'études secondaires;
- posséder moins d'un (1) an d'expérience pertinente;
- faire preuve d'autonomie et être à l'aise avec le public;
- être disponible pour travailler environ quinze (15) heures par semaine selon un horaire variable de jour, de soir et de fin de semaine et ce, selon les réservations et locations des terrains;
- pour les préposés aux parcs qui effectueront les circuits en véhicule : posséder un permis de conduire de classe 5 valide.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

TECHNICIEN EN GESTION DES BÂTIMENTS

Service : Équipement et travaux publics
Domaine d'emploi : Entretien de bâtiments / Maintenance
Statut : Personne salariée régulière à temps plein
Nombre de poste : 1
Numéro de concours : J0322-1040
Date d'affichage : 16 mars 2022
Date de fin d'affichage : 6 avril 2022

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour remplir la fonction de technicien en gestion des bâtiments à titre de personne salariée régulière à temps plein au Service de l'équipement et des travaux publics.

Relevant du contremaître, le technicien en gestion des bâtiments :

- assiste le contremaître dans la planification, le contrôle, l'exécution et la surveillance des travaux d'entretien et de réparation;
- gère, supervise et contrôle l'exécution des travaux effectués par les entrepreneurs;
- s'assure que les travaux sont exécutés conformément aux mesures sécuritaires;
- rédige des rapports d'exécution des travaux, fait des demandes de prix, rédige des devis et prépare des estimations de travaux;
- inspecte les installations, détermine les besoins d'entretien et fait des recommandations;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en mécanique du bâtiment;
- posséder un minimum de trois (3) années d'expérience pertinente;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide;
- détenir une bonne connaissance des systèmes de ventilation et de réfrigération à l'ammoniac et de leur programmation et contrôle;
- détenir une expertise pour résoudre des problèmes sur les systèmes mécaniques;
- habileté à rédiger des rapports et devis ainsi qu'à lire et interpréter des plans et devis;
- bonne connaissance en informatique;
- aptitudes et traits de personnalité appropriés, tels que l'entregent, la débrouillardise et l'autonomie;
- attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

ADJOINT ADMINISTRATIF

Service : Divers
 Domaine d'emploi : Soutien administratif et travail de bureau
 Statut : Personne salariée régulière à temps plein
 Nombre de poste : 1
 Numéro de concours : J0322-1043
 Date d'affichage : Le 22 mars 2022
 Date de fin d'affichage : 6 avril 2022

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche de personnes dynamiques pour combler d'éventuels postes d'adjoint administratif à titre de personne salariée régulière à temps plein. Les Services seront à déterminer selon les besoins.

Relevant de chaque direction de Service, les titulaire de ces postes effectuent principalement, mais non limitativement, les tâches ci-dessous :

- exécuter un éventail de travaux cléricaux comportant notamment la gestion documentaire du Service selon les procédures établies, la gestion des appels téléphoniques;
- répondre aux différentes requêtes;
- fournir directement certains renseignements;
- accomplir toute autre tâche reliée à leur fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en bureautique ainsi qu'un minimum de deux (2) années d'expérience ou détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en secrétariat ainsi qu'un minimum de six (6) années d'expérience;
- habileté et rapidité pour l'utilisation des logiciels Word et Excel;
- excellente connaissance de la langue française écrite et parlée;
- très bonne capacité à travailler sous pression;
- aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriées, tels que courtoisie, entregent, initiative, autonomie, capacité d'adaptation et dynamisme.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

ACCOMPAGNATEUR - CAMP DE JOUR

Service : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
 Domaine d'emploi : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
 Statut : Personne salariée non-syndiquée
 Nombre de poste : 8
 Numéro de concours : J0322-1189
 Date d'affichage : Le 22 mars 2022
 Date de fin d'affichage : Le 6 avril 2022

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services d'étudiants dynamiques pour remplir la fonction d'accompagnateur - camp de jour pour les enfants ayant une difficulté pour la période estivale 2022 au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Nous désirons également constituer une banque de candidatures.

Sous l'autorité des chefs - camp de jour et des responsables des accompagnateurs - camp de jour, l'accompagnateur - camp de jour :

- assure l'intégration d'enfants dans un groupe;
- assure leur sécurité et leur bien-être durant toutes les activités ainsi que lors des déplacements sur le site du camp de jour;
- met en place des moyens afin de favoriser la participation des enfants durant les activités;
- développe des liens avec les enfants;
- demeure auprès des enfants en tout temps;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- être âgé de 16 ans ou plus;
- être étudiant à temps plein dans un établissement scolaire et avoir l'intention de retourner aux études à temps plein au cours de la prochaine année scolaire;
- étudier dans un des domaines suivants est considéré comme un atout : techniques d'éducation spécialisée, techniques d'éducation à l'enfance, enseignement, récréologie, techniques d'intervention en loisirs ou psychologie;
- expérience pertinente auprès des enfants ayant ou non une difficulté (atout);
- aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriés, tels que l'autonomie, l'écoute, le dynamisme et le travail d'équipe;
- avoir un bon sens des responsabilités;
- posséder une formation en premiers soins et RCR reconnue (atout).

HORAIRE DE TRAVAIL :

L'entrée en fonction à temps complet est prévue à compter du 27 juin et ce, jusqu'au 19 août 2022. Les personnes retenues devront être disponibles obligatoirement pour les 28 et 29 mai ainsi que les 11 et 12 juin 2022 afin de participer aux formations et à la rencontre de l'enfant qu'ils accompagneront.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail sont celles prévues par la Loi sur les normes du travail.

AGENT DE SENSIBILISATION - ENVIRONNEMENT

Service : Environnement
 Domaine d'emploi : Environnement
 Statut : Autre
 Nombre de poste : 1
 Numéro de concours : J0322-1048
 Date d'affichage : 22 mars 2022
 Date de fin d'affichage : 6 avril 2022

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services d'un étudiant pour combler le poste d'agent de sensibilisation pour la période estivale 2022 au Service de l'environnement.

Relevant du directeur du Service, le titulaire du poste :

- sensibilise la population à l'économie d'eau potable, aux problématiques des matières résiduelles, à l'intérêt de faire du compostage en triant leurs résidus à la source et à recycler;
- sera appelé à intervenir sur des dossiers environnementaux dont les bandes riveraines, les séparateurs d'huile et d'amalgame ainsi que pour les trappes à graisse par le biais d'information et de sensibilisation;
- procède à l'échantillonnage de rivières;
- effectue du porte-à-porte, tient des activités et met sur pied des kiosques;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- être étudiant de niveau collégial ou universitaire dans un domaine relié à l'environnement ou aux sciences;
- être étudiant dans un établissement scolaire et avoir l'intention de retourner aux études à l'automne 2022;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide;
- être disponible pour travailler à temps complet le jour, le soir ou la fin de semaine, approximativement du 2 mai jusqu'au 13 août 2022 (horaire de 37,5 heures/semaine pouvant être réparti sur 5 ou 6 jours).

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail sont celles prévues par la Loi sur les normes du travail.

POUR POSTULER

La Ville de Mirabel se hisse au 6^e rang des villes québécoises où il fait bon vivre. Comptant près de 60 000 citoyens, parmi les plus jeunes de la province, Mirabel est la 18^e ville en importance au Québec. Sur son immense territoire se côtoient des secteurs agricole, résidentiel, commercial et industriel.

Elle se positionne au 1^{er} rang des villes de plus de 40 000 habitants au Québec pour le taux de vitalité économique et affiche le taux de croissance des travailleurs le plus élevé au Québec.

À Mirabel, on M la vie!

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au www.mirabel.ca, sous :

[Services](#) › [Services en ligne](#) › [Postuler en ligne](#)

Veillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition, à moins d'avis contraire.

AGENTS DE BUREAU ET COMMIS DE BUREAU

Service : Divers
 Domaine d'emploi : Soutien administratif et travail de bureau
 Statut : Personne salariée régulière à temps plein
 Nombre de poste : 3
 Numéro de concours : J0322-0450 et J0222-0677
 Date d'affichage : Le 22 mars 2022
 Date de fin d'affichage : 6 avril 2022

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche de trois (3) personnes dynamiques pour combler les postes d'agent de bureau à la Direction générale et au Service du greffe ainsi que de commis de bureau à la Cour municipale à titre de personne salariée régulière à temps plein.

Relevant de chaque direction de Service, les titulaires des postes d'agent de bureau et de commis de bureau effectuent principalement, mais non limitativement, les tâches ci-dessous :

- assurer le traitement des dossiers administratifs, recevoir et acheminer les appels téléphoniques, fournir les renseignements généraux;
- exécuter une variété de travaux cléricaux comportant du traitement de textes, la création de formules de tout genre ainsi que la saisie de données informatiques;
- accomplir toute autre tâche reliée à leur fonction ou demandée par leur direction.

EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en secrétariat;
- posséder un minimum d'une (1) année d'expérience pertinente;
- bonne connaissance des logiciels informatiques, notamment Word, Excel et capacité d'apprendre facilement les différents autres logiciels reliés à la tâche;
- bonne connaissance de la langue française parlée et écrite;
- aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriées, tels que courtoisie, entregent et dynamisme.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

APPARITEUR-CONCIERGE

Service : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
 Domaine d'emploi : Appariteur-concierge
 Statut : Appariteur-concierge
 Nombre de poste : 4
 Numéro de concours : J0322-1134
 Date d'affichage : Le 22 mars 2022
 Date de fin d'affichage : 6 avril 2022

NATURE DU TRAVAIL :

Tu aimes le service à la clientèle et un travail actif ! C'est ton jour de chance !

La Ville de Mirabel désire combler des postes à titre d'appariteur-concierge au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et ce, pour nos différents secteurs. Bienvenue aux étudiants et aux retraités !

Sous l'autorité de la coordonnatrice - activités et programmation ou du coordonnateur - sports et plein-air, le titulaire :

- accueille la clientèle;
- assure l'ouverture et la fermeture des portes pour les activités dans les centres culturels, le centre récréatif ou les écoles;
- prépare les salles ou le gymnase pour les différentes activités;
- installe les tables et les chaises au besoin;
- remet les locaux en état après l'utilisation;
- exécute des tâches de conciergerie;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- études secondaires;
- posséder environ une (1) année d'expérience pertinente;
- aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriés, tels que l'entregent, le sens des responsabilités et l'initiative;
- habileté à rédiger des rapports écrits et sommaires d'événements;
- être disponible à travailler selon un horaire variable de jour, de soir, de fin de semaine ainsi que lors des congés fériés.

Il est à noter que les personnes retenues pourraient aussi être appelées à se déplacer dans plus d'un secteur de la Ville de Mirabel selon les besoins de remplacement.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

ÉLAGUEUR

Service : Équipement et travaux publics
 Domaine d'emploi : Travaux publics
 Statut : Personne salariée régulière à temps plein
 Nombre de poste : 1
 Numéro de concours : J0322-1138
 Date d'affichage : Le 22 mars 2022
 Date de fin d'affichage : Le 6 avril 2022

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche de deux personnes dynamiques pour combler le poste d'élagueur à titre de personne salariée régulière à temps plein, au Service de l'équipement et des travaux publics.

Relevant du contremaître, l'élagueur :

- procède à l'élagage et l'abattage d'arbres situés sur la propriété de la ville et fait de la prévention sur les bandes riveraines des cours d'eau;
- pratique des chirurgies sur les arbres et installe différents systèmes de protection;
- élague les branches à l'aide de sécateurs ou de scies mécaniques;
- opère une déchiquteuse, une essoucheuse et des équipements de levage tels que des treuils;
- procède à de l'ascension au câble avec et/ou sans l'aide d'éperons selon la situation;
- installe des systèmes de câblage et d'haubanage et procède au démantèlement d'embâcles;
- émet des diagnostics de base sur l'état structurel ou physiologique des arbres;
- identifie les arbres avec des clés d'identification et fait l'inventaire de ceux-ci;
- installe, lorsque requis, des dispositifs de signalisation appropriés pour sécuriser sa zone de travaux;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction

EXIGENCES :

- diplôme d'études professionnelles (DEP) en arboriculture-élagage ou toute autre formation jugée équivalente;
- posséder deux (2) années d'expérience pertinente;
- détenir un permis de conduire de classe 3 valide;
- détenir la carte de compétence pour l'abattage d'arbres émise par la CNESST;
- détenir l'attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction, un permis d'opérateur de déchiquteuse et une formation en sauvetage aérien sont considérés comme des atouts;
- bonnes habiletés dans les travaux manuels.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

RÉPARTITEUR

Service : Police
 Domaine d'emploi : Répartition
 Statut : Personne salariée temporaire
 Nombre de poste : 3
 Numéro de concours : J0322-0921
 Date d'affichage : Le 22 mars 2022
 Date de fin d'affichage : Le 6 avril 2022

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services de personnes dynamiques pour combler le poste de répartiteur à titre de personne salariée temporaire au Service de police.

Relevant du chef répartiteur, le titulaire du poste :

- répond aux appels téléphoniques du service d'urgence (911), effectue la répartition des appels et des télécommunications du Service de police et des Services de la sécurité incendie desservis et dirige les visiteurs afin de les répartir à la personne concernée selon l'urgence et la disponibilité;
- opère le terminal du C.R.P.Q.;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent reconnu par le Ministère de l'éducation;
- posséder au minimum une (1) année d'expérience pertinente;
- être apte à soutenir une conversation pendant plusieurs minutes en anglais;
- bonne qualité du français écrit;
- entregent et capacité de travailler en équipe et sous pression;
- capacité d'apprentissage rapide;
- être prêt à travailler sur des horaires incluant les jours, les nuits et les fins de semaines.
- posséder les connaissances techniques pour opérer la console de communication et pour faire les inscriptions aux fichiers C.R.P.Q. et M.I.P.;
- avoir réussi les cours d'opérateur du C.R.P.Q. et d'opérateur du M.I.P. et être détenteur du certificat de compétence valide;
- toute formation spécifique en répartition d'urgence sera considérée comme un atout.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

ANIMATEUR JEUNESSE

Service : animateur jeunesse
 Domaine d'emploi : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
 Statut : Personne salariée à temps partiel
 Nombre de poste : 3
 Numéro de concours : J0322-1181
 Date d'affichage : Le 22 mars 2022
 Date de fin d'affichage : 6 avril 2022

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services de personnes dynamiques pour combler les postes d'animateurs jeunesse à titre de personne salariée à temps partiel au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Relevant du coordonnateur - jeunesse, le titulaire du poste :

- planifie et anime les activités de divertissement et de sports pour les jeunes de la Ville;
- participe à l'implantation des stratégies de promotion afin d'augmenter la visibilité et la participation aux activités;
- est à l'écoute des jeunes et les réfère selon les besoins vers les ressources nécessaires;
- travaille en étroite collaboration avec les intervenants jeunesse;
- rédige des bilans et d'autres documents selon les demandes;
- voit au bon fonctionnement des locaux utilisés;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- posséder un diplôme d'études secondaires (DES);
- posséder environ six (6) mois d'expérience pertinente en animation et auprès des adolescents;
- avoir de la facilité à créer des liens significatifs avec les jeunes et à exercer une influence positive;
- dynamisme, entregent, autonomie, créativité, capacité de travailler en équipe et bonnes habiletés de communication orale et écrite;
- bonne qualité du français écrit;
- connaissances des outils informatiques;
- être prêt à travailler sur des horaires variables incluant les jours, les soirs et les fins de semaines.

HORAIRE DE TRAVAIL :

Les horaires varieront entre 8 et 15 heures par semaines et ils incluront un horaire de jour, de soir et/ou de fin de semaine, selon les besoins du Service.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

POLICIER

Service : Police
 Domaine d'emploi : Police
 Statut : Employé temporaire
 Nombre de poste : 8
 Numéro de concours : J0322-0932
 Date d'affichage : Le 17 mars 2022
 Date de fin d'affichage : Le 6 avril 2022

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services de personnes dynamiques pour combler le poste de policier à titre d'employé temporaire au Service de police.

EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques policières;
- être gradué de l'École nationale de police du Québec;
- être titulaire d'un permis de conduire valide qui ne comporte aucune restriction pour la classe 4a;
- répondre à l'article 115 de la Loi sur la police.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES, DES ÉQUIPEMENTS ET AUX TRAVAUX PUBLICS

Service : Équipement et travaux publics
 Domaine d'emploi : Entretien de bâtiments / Maintenance
 Statut : Personne salariée saisonnière
 Nombre de poste : 1
 Numéro de concours : J0322-1035
 Date d'affichage : Le 16 mars 2022
 Date de fin d'affichage : Le 6 avril 2022

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour combler le poste de préposé à l'entretien des immeubles, des équipements et aux travaux publics à titre de personne salariée saisonnière au Service de l'équipement et des travaux publics.

Sous la direction des contremaîtres, le titulaire du poste exécute les travaux d'entretien général des immeubles et des équipements municipaux. Il effectue principalement ses tâches à partir du calendrier d'entretien planifié et des requêtes en utilisant le logiciel de GMAO. À cet effet, la majorité des tâches sont standardisées et accompagnées d'un échéancier. Le titulaire du poste a ainsi pour responsabilité les tâches suivantes :

- répondre aux requêtes des différents services;
- organiser, au mieux son temps, pour réaliser les travaux qui lui sont confiés;
- appliquer le programme d'entretien planifié;
- procéder aux réparations générales, aux travaux de rénovation ainsi qu'à l'entretien de toutes les composantes d'un bâtiment (plomberie, menuiserie, ventilation, chauffage, éclairage, dispositif incendie, climatisation, électricité, etc.);
- comprendre et interpréter les manuels d'entretien des manufacturiers et les plans d'un bâtiment municipal;
- effectuer des achats ou participer au processus d'acquisition des biens et services en fonction des travaux à exécuter;
- toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en entretien général d'immeubles;
- détenir un permis de conduire valide de classe 3 ou s'engager à l'obtenir durant la période d'essai;
- posséder deux (2) années d'expérience pertinente;
- posséder une attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction;
- avoir des connaissances en menuiserie, rénovation, plomberie, ventilation, chauffage, éclairage, dispositif incendie, climatisation, électricité, etc.;
- comprendre et interpréter les manuels d'entretien des manufacturiers et les plans d'un bâtiment municipal;
- connaître les équipements pertinents à l'entretien d'un immeuble municipal afin de les utiliser de façon efficace et optimale;
- appliquer et maîtriser les différentes techniques reconnues pour la réalisation des activités d'entretien;
- détenir de bonnes habiletés dans les travaux manuels;
- avoir des connaissances en soudure sera considéré comme un atout.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

PRÉPOSÉ À L'URBANISME

Service : Aménagement et urbanisme
 Domaine d'emploi : Urbanisme
 Statut : Autre
 Nombre de poste : 1
 Numéro de concours : J0222-1017
 Date d'affichage : Le 22 mars 2022
 Date de fin d'affichage : 6 avril 2022

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services d'un étudiant pour combler le poste de préposé à l'urbanisme pour la période estivale 2022 au Service de l'aménagement et de l'urbanisme.

Relevant du directeur du Service, le titulaire du poste :

- effectue l'inventaire et la cartographie des UNA et procède à l'analyse urbanistique de ceux-ci en fonction d'une réglementation qui sera à ajuster;
- participe à la mise à jour d'outils d'accompagnement;
- assiste le comité de planification du Service dans la réalisation d'analyses urbanistiques et réglementaires;
- participe au maintien de l'inventaire des commerces et des industries sur le territoire;
- effectue un suivi d'un projet de plantation et de conservation des arbres;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- diplôme d'études secondaires (DES) complété et étudiant en aménagement et urbanisme ou en géographie;
- être étudiant dans un établissement scolaire et avoir l'intention de retourner aux études à l'automne 2022;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide;
- être disponible pour travailler à temps complet du 24 mai au 12 août 2022 (horaire de 33,75 heures/semaine).

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail sont celles prévues par la Loi sur les normes du travail. L'échelle salariale débute au salaire minimum en vigueur plus 1,00\$.

Appel d'offres

SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

LAVAGE DE VITRES SUR DIVERS BÂTIMENTS POUR LES ANNÉES 2022 À 2026

N/RÉF. : G7 311 102 140 U3 N15533 (#117228)
APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2022-016

La Ville de Mirabel désire recevoir des prix pour le lavage de vitres pour divers bâtiments de la ville de Mirabel pour les années 2022 à 2026.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne (www.seao.ca). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes devront être adressées au Service du greffe et reçues **au plus tard le 4 avril 2022** au Service du greffe, à 11 heures (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel), 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, Québec, J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@ville.mirabel.qc.ca au plus tard le 28 mars 2022 sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Jocelyn Roy, responsable de l'appel d'offres, au 450-475-2005.

Appel d'offres

SERVICE DU GÉNIE

TRAVAUX D'ASPHALTAGE 2022, PHASE 1

N/RÉF. : X3 211 N15716 (2022-026)

La Ville de Mirabel demande des soumissions pour la réalisation de travaux de décohesionnement et planage, bordures de béton et trottoirs, drainage et égout pluvial, fondations de rue, asphaltage et marquage, pistes cyclables, surfaces sportives, parcs et autres.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres (ci-après appelé « SÉAO ») à l'adresse suivante : www.seao.ca. L'obtention de ces documents est sujette à la tarification établie par le SÉAO.

La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission. Les soumissionnaires devront joindre à leur soumission tous les documents requis à l'appel d'offres, à défaut de quoi leur soumission pourrait être rejetée.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande supplémentaire, veuillez communiquer avec le responsable de l'appel d'offres, soit monsieur Jonathan Monette, technologue, au 450 475-2008, poste 4003 ou par courriel, à l'adresse suivante : j.monette@mirabel.ca

Les enveloppes de soumissions devront être scellées et porter la mention suivante :

Soumission
 Asphaltage 2022, phase 1
 N/Réf. : X3 211 N15716 (2022-026)

Elles devront être adressées au Service du greffe et reçues **au plus tard le 21 avril 2022, à 11 h**, heure en vigueur à l'horodateur de la Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@mirabel.ca, au plus tard le 8 avril 2022, en utilisant le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La directrice du Service du génie
 Geneviève Cauden, ing.

Appel d'offres

SERVICE DU GÉNIE

SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS INCLUANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX RELATIFS À L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DU POSTE DE POMPAGE CYR ET LA RÉALISATION D'UNE CONDUITE DE REFOULEMENT, DANS LE SECTEUR DE SAINT-JANVIER.

N/RÉF. : X3 512 N14242 (2022-028)

La Ville de Mirabel demande des soumissions pour la préparation des plans et devis incluant la surveillance des travaux relatifs à l'augmentation de la capacité du poste de pompage Cyr et la réalisation d'une conduite de refoulement d'une longueur approximative de 1000 mètres, dans le secteur de Saint-Janvier.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres (ci-après appelé « SÉAO ») à l'adresse suivante : www.seao.ca. L'obtention de ces documents est sujette à la tarification établie par le SÉAO.

La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission. Les soumissionnaires devront joindre à leur soumission tous les documents requis à l'appel d'offres, à défaut de quoi leur soumission pourrait être rejetée.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande supplémentaire, veuillez communiquer avec le responsable de l'appel d'offres, soit monsieur Luc Leblanc, ingénieur au 450 475-2118 ou par courriel, à l'adresse suivante : l.leblanc@mirabel.ca

Les enveloppes de soumissions devront être scellées et porter la mention suivante :

Soumission - Services professionnels
 Augmentation capacité poste de pompage Cyr
 X3 512 N14242 (2022-028)

Elles devront être adressées au Service du greffe et reçues **au plus tard le 12 avril 2022, à 11 h**, heure en vigueur à l'horodateur de la Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@mirabel.ca, au plus tard le 4 avril 2022, en utilisant le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La directrice du Service du génie
 Geneviève Cauden, ing.

Appel d'offres

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSTRUCTION ET CONCEPTION D'UNE PISTE DE TYPE « PUMPTRACK » RÉCRÉATIVE AU PARC PAGER

AVIS D'APPEL D'OFFRES (2022-029) RÉF. : G7 115 U3 N15646

La Ville de Mirabel désire recevoir des prix pour la construction et la conception d'une piste de type « pumptrack » récréative au parc Pager.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne (www.seao.ca). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes devront être adressées au Service du greffe et reçues **au plus tard le 19 avril 2022 au Service du greffe, à 11 heures** (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel), 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, Québec, J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@ville.mirabel.qc.ca au plus tard le 6 avril 2022 sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Michael Meilleur, responsable de l'appel d'offres au 450 475-8656, poste 4263.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO PU-2515

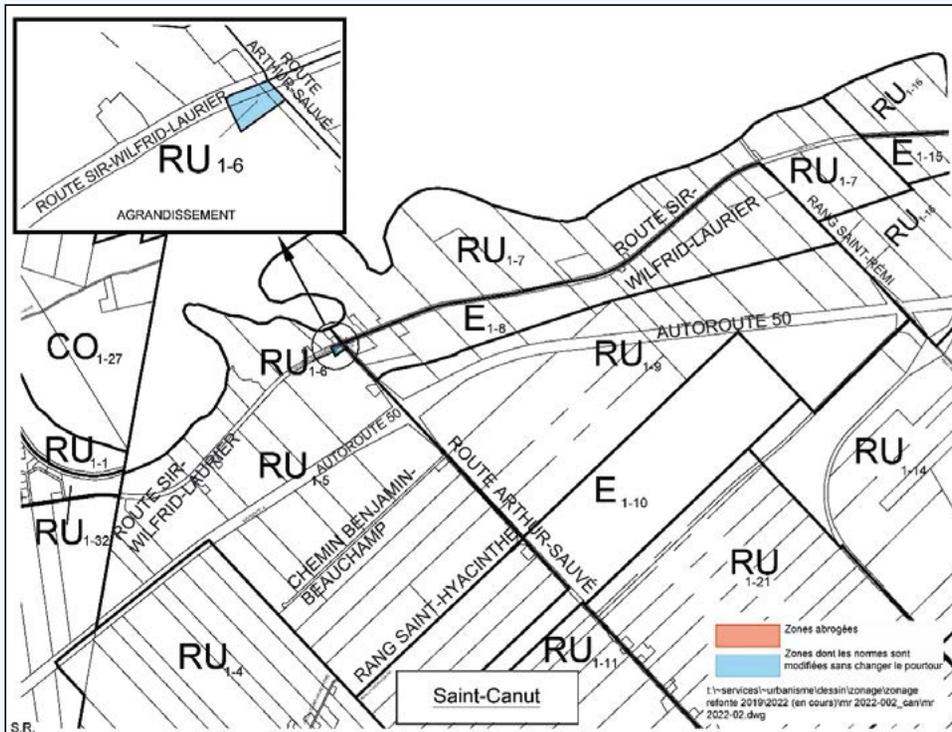
(secteur de Saint-Canut)

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 14 mars 2022 a adopté le projet de règlement numéro PU-2515 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre l'usage « C10-06 entrepreneur de la construction » et ses dispositions spécifiques aux usages déjà autorisés dans la zone RU 1-6 située dans le secteur de Saint-Canut.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2515 est bien décrit dans le titre.

QUE la zone RU 1-6 se situe dans le secteur de Saint-Canut et est illustrée au plan ci-après :



QUE la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Qu'une assemblée de consultation sera tenue le **12 avril 2022, à 17 heures**, à l'hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, par l'intermédiaire d'un membre du conseil tel que désigné par le maire, soit l' élu municipal désigné comme étant le président du comité consultatif d'urbanisme, et, en son absence, le deuxième membre du conseil municipal nommé pour siéger sur ce comité. Au cours de cette assemblée de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 23 mars 2022

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 2516

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2022, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2516 modifiant le règlement numéro 843 *modifiant divers règlements pour tenir compte, soit de l'ajout de nouveaux tarifs non encore exigés et autres dispositions connexes*, pour modifier un tarif.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 23 mars 2022

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

COLLECTES DES MATIÈRES ORGANIQUES



Chaque semaine
dès le 1^{er} avril



Abris d'auto temporaires

Les abris doivent être entièrement démontés et remisés (structures et toiles) avant le 1^{er} mai.



ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 2497

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2022, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2497 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes relativement à la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment industriel, pour l'ensemble du territoire.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 23 mars 2022

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 2499

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2022, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2499 modifiant le règlement numéro 2464 Établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales et de taxes foncières spéciales relativement à la construction de nouveaux bâtiments industriels reliés à l'électrification des transports, sur une partie du secteur aéroportuaire afin de préciser la catégorie de bâtiment industriel reliée à l'électrification des transports qui est admissible au programme.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 23 mars 2022

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 2510

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2022, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2510 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes relativement à la construction ou l'agrandissement dans le domaine de l'aéronautique et de l'électrification des transports.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 23 mars 2022

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MIRABEL POUR L'ANNÉE 2022

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 28 mars 2022, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a apporté une modification au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Mirabel afin de modifier l'endroit prévu pour la tenue au Complexe du Val-d'Espoir, 17700, rue du Val-d'Espoir, de la séance du conseil municipal du 11 avril 2022, pour la tenir **au 2^e étage de l'aréna du Val-d'Espoir, à proximité de l'Espace François Allaire, 17750, rue du Val-d'Espoir**, dans le secteur de Saint-Janvier.

Donné à Mirabel, ce 30 mars 2022

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le 25 avril 2022 à 19 heures, à l'hôtel de ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération les demandes de dérogation mineure suivantes :

9392, rue Brunet (Lot 1 554 370) secteur de Saint-Benoît, (résolution CCU numéro 25-03-2022)

Demande numéro 2022-010, formulée le 26 janvier 2022, par « Johanne Pilon et Yvon Pilon », ayant pour effet de régulariser l'aménagement d'un logement supplémentaire au sous-sol d'une habitation résidentielle, de type unifamilial isolé :

- occupant toute la superficie de plancher du sous-sol, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige que le logement peut être aménagé au niveau du sous-sol, mais sans occuper plus de 75 % d'un même plancher;
- ayant 115 mètres carrés de superficie, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 autorise l'aménagement d'un logement supplémentaire d'une superficie maximale de 100 mètres carrés;
- occupant 50 % de la superficie de plancher totale du bâtiment principal, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 autorise l'aménagement d'un logement supplémentaire dont la superficie de plancher n'excède pas 40 % la superficie totale de plancher du bâtiment principal,

le tout tel qu'il appert au plan d'aménagement, effectué par le requérant, déposé le 26 janvier 2022.

Rue du Beaujolais (Lot 6 392 397 en devenir 6 438 296) secteur de Saint-Canut, (résolution CCU numéro 28-03-2022)

Demande numéro 2022-013, formulée le 27 janvier 2022, par « 9343-7986 Québec inc. », ayant pour effet de de permettre l'implantation d'une habitation résidentielle, de type contigüe ayant une marge latérale droite de 1,47 mètres, le tout tel qu'il appert au plan projet d'implantation, minute 18405, préparé par Frédérick Brisson, arpenteur-géomètre, daté du 25 janvier 2022, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une marge latérale minimale de 3 mètres.

10205, boulevard de Saint-Canut (Lot 1 689 503) secteur de Saint-Canut, (résolution CCU numéro 29-03-2022)

Demande numéro 2022-014, formulée le 8 février 2022, par « André Léonard », ayant pour effet de de régulariser l'implantation d'une habitation résidentielle, de type unifamilial isolé ayant une marge latérale droite de 4,07 mètres, le tout tel qu'il appert au certificat de localisation, minute 487, effectué par François Sylvain, arpenteur-géomètre, daté du 14 janvier 2022, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une marge latérale minimale de 4,5 mètres.

12120, rang Saint-Étienne (Lot 3 490 834) secteur de Saint-Benoît, (résolution CCU numéro 31-03-2022)

Demande numéro 2022-017, formulée le 14 février 2022, par « Benoît Perron », ayant pour effet de permettre l'implantation d'un nouveau garage résidentiel, de type isolé :

- ayant une superficie de 187 mètres carrés, alors que le Règlement de zonage U-2300 autorise une superficie d'implantation maximale de 104,96 mètres carrés pour un garage isolé projeté sur un lot de plus 900 m² ne devant pas avoir une superficie d'implantation supérieure à celle du bâtiment principal;
- ayant une hauteur de 7,31 mètres, alors que le Règlement de zonage U-2300 autorise une hauteur maximale de 4,51 mètres pour un garage isolé projeté sur un lot d'une largeur de plus de 20 mètres ne devant pas dépasser la hauteur du bâtiment principal,

le tout tel qu'il appert au plan d'implantation, déposé par le requérant, en date du 14 février 2022.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur ces demandes.

Donné à Mirabel, ce 23 mars 2022

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

On  la vie!

CONSERVATION ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



COUCHES LAVABLES

Subvention de 50 % du coût d'achat de couches lavables, jusqu'à concurrence de 125 \$ par enfant.



PLANTATION D'ARBRES

Subvention de 50 % du coût d'achat avant taxes d'un arbre, jusqu'à concurrence de 75 \$. Le nombre d'arbres admissibles varie en fonction du type d'immeuble.



BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU

Subvention correspondant au coût d'achat avant taxes d'un baril ou des pièces servant à sa fabrication, jusqu'à concurrence de 50 \$.



COMPOSTEURS DOMESTIQUES

Subvention correspondant au coût d'achat avant taxes d'un composteur de type rotatif, au sol ou lombricomposteur, ou des pièces servant à sa fabrication, jusqu'à concurrence de 50 \$.



AMÉNAGEMENT FAUNIQUE

Subvention de 50 % du coût d'achat avant taxes d'un ou de plusieurs hôtels à insectes, nichoirs à chauve-souris ou nichoirs à oiseaux, pour un montant maximal de 75 \$.

DES SUBVENTIONS AUX RÉSULTATS CONCRETS

Le Service de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mirabel a accordé en 2021 près de 22 000 \$ à ses résidents par l'entremise de ses programmes de subventions.

Grâce à ces initiatives, des nichoirs à oiseaux et d'autres pour chauves-souris ont été installés. Plus de 200 nouveaux arbres ont été plantés sur des terrains privés, dont des érables, des amélanchiers, des chênes, des épinettes et des tilleuls pour n'en nommer que quelques-uns.

Des citoyens ont également pu se procurer des barils récupérateurs d'eau de pluie, des composteurs domestiques et des couches lavables à moindre coût.

Tous ces programmes ont des retombées positives sur l'environnement de la ville et des effets concrets dans la lutte contre les changements climatiques. C'est pourquoi la Ville est fière d'annoncer que tous ces programmes seront de retour cette année, en plus du programme de subvention pour les produits d'hygiène féminine.

Les personnes intéressées par ces programmes de subventions peuvent trouver les formulaires à remplir sur la page Web mirabel.ca/subventions.

NOUVEAU!



Subvention de 50 % du coût d'achat des produits d'hygiène féminine réutilisables, jusqu'à concurrence de 75 \$ par femme ou par adolescente.